

12b - COMPTE DE GESTION 2018
SERVICE DES EAUX
dressé par Madame PHILIPPE, comptable public

L'an deux mille dix neuf, le 27 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marcel LALONDE, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Absents ayant donné mandat de procuration : 08

Absent : 01

Votants : 32

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2019

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Membres présents : M. LIEFHOGHE, Mmes LEROY, GAUDEFROY, MM. VALLERAND, LAPERSONNE, TELATYNSKI, Mme LACAILLE, M. DEJOYE, Mmes BLITTE, GAVEL, LEFEVRE, PLATEAUX, BARTHELEMY, MM. NIHOARN, DELFORGE, Mme PHOYU, M. AÏDI, Mme FIAN, MM. BEURAIN, GUIOT, HEREDIA, LIRUSSI, Mme AGATI

Mandat(s) de procuration : M. CAZE à M. LAPERSONNE ; Mme VENNEMAN à Mme LACAILLE ; M. KRIF à M. DEJOYE ; Mme GUFFROY à Mme LEFEVRE ; M. YOUSSEF à Mme GAUDEFROY ; Mme DEFRUIT à M. LIEFHOGHE ; Mme REES à Mme LEROY ; M. GERARD à M. VALLERAND.

Absent : M. THIESSET

Secrétaire de séance : M. DEJOYE

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2018 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du service des eaux, dressé par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion régulière,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé par Madame PHILIPPE, Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.



Certifié exécutoire,
Chauny, le 27/06/19
Par délégation du Maire,
Le Directrice Générale,
Agnès LAPEYRIE.



Pour extrait conforme,
Affiché le 4 juillet 2019
Le Maire,
Marcel LALONDE.

